Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260521-2105202622-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIN DE BRETAGNE

	Le 21 mai 2026, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Soazic BLOUIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29 **Nombre de présents : 25**	**Etaient présents** : MME BLOUIN, M JUGAN, MMES ROUXEL, LE BLEIZ, M GEFFRAY, MME THERON, M HAMÉON, MME SOULIMAN-ILLIEN, MM BABILLON, HOUDELINE, MMES ROSEC, GERGAUD, CALVAR, LÉVÊQUE, M TRIHAN, MME JOLLIVET, MME HOUDIN, M WIENCEK, MME LEROI, M PEUZÉ, MMES LASNE, GOHIER, M CHERON, DUFRESNE, MME LEMOINE formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de votants : 28	**Absents représentés :** M PASDELOU, MM COMMEREUC et FERRAND **Pouvoirs :** M JUGAN, MME HOUDIN, M GEFFRAY **Absent excusé** : M HAMON **Absents** /
	Monsieur David Jugan été élu secrétaire de séance.

2. RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : Soazic BLOUIN

Le code général des impôts dans son article 1650 prévoit l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID). Celle-ci donne chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La commission communale des impôts directs comprend neuf membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président
- et huit commissaires dans les communes de plus de 2 000 habitants

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne
- avoir au moins 18 ans
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260521-2105202622-DE

Un agent de la commune peut participer à la commission sans voix délibérative.

Les huit commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le conseil municipal.

La liste de proposition établie par le conseil municipal doit donc comporter seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission titulaires ou suppléants, il est procédé à de nouvelles nominations en vue de les remplacer. Leur mandat court jusqu'au terme du mandat des commissaires désignés lors du renouvellement du conseil municipal.

Afin de mettre à jour les bases d'imposition des taxes locales, les services fiscaux opèrent un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés bâties de chaque commune qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation, voire des rénovations conséquentes. Ce suivi est matérialisé sur les "listes 41" qui sont transmises une fois par an à la CCID.

L'article 345 de l'annexe III au CGI prévoit que la CCID se réunisse à la demande du directeur départemental des finances publiques, ou le cas échéant de son délégué, et sur convocation du Maire ou de l'adjoint délégué ou, à défaut, du plus âgé des commissaires titulaires.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter une liste de 32 noms qui sera adressée à la Direction Régionale des Finances Publiques.

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler la composition de la Commission Communale des Impôts Directs de la commune et en fixe la liste des membres comme ci-dessous :

Mme BLIN Ghislaine
M BOUCHET Jean
Mme SOUET Françoise
Mme LESTAGE Valérie
M HERVE Joël
M DUFILS Robert
Mme FERMET Joëlle
M JOUADÉ François
M CLARET Marcel
M TOURNEDOUET André
M DEZIER Jean-François
M RAGUENNES Yannick
Mme GUILLAUME Anne-Marie
M PASDELOU Jean-Paul
M BOHEAS Michel
M PECOT Bruno
M SAULNIER Jean-Paul

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260521-2105202622-DE

M BICHON Franck
M FRADE Fabrice
M ORAIN Emmanuel
M JOLIVEAU Michel
M BABILLON William
M HOUDELINE Pascal
Mme ROSEC Anne-Francoise
M COMMEREUC Damien
M BOUESSAY René
Mme SICARD Emilie
M BUBI-NDONGALA Lethys
Mme BEILLOT Sophie
M SUHARD Erwan
M PEUZE Guy
Mme GOHIER Myriam

votant(s) (présents et pouvoirs) : votes pour : 28

Pour extrait conforme,
Le Maire,
BLOUIN Soazic.

MAIRIE DE BAIN DE BRETAGNE
I. et V. 35470

le secrétaire de séance,
JUGAN David, 1er Adjoint